



Pôle Politique de la Ville, Cohésion Territoriale et Insertion

COMMISSION COHESION SOCIALE

**Compte-rendu de la réunion du mardi 17 octobre 2017 à 17h30
Dans la salle Lafayette de l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR

1. Mission Ville Pour Tous – Approbation du Contrat Local de Santé du territoire messin
2. Politique de la Ville – Subventions dans le cadre de la Cohésion Sociale

Etaient présents, sous la présidence de : Madame Selima SAADI, Présidente

- Madame Agnès MIGAUD, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Madame Catherine MERGEN-MOREL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre titulaire
- Madame Françoise GROLET, Conseillère Municipale, Membre titulaire
- Madame Nadine KRIEGEL, Pôle PVCTI
- Monsieur Alexis LAMBERT, Directeur-Adjoint au Pôle PVCTI
- Madame Coralie LEMOINE, Mission Ville Pour Tous

Etaient excusé(e)s/absent(e)s :

- Madame Patricia SALLUSTI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Yves WENDLING, Conseiller Municipal, Membre titulaire
- Madame Nadia SEGHIR, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Marie-Anne ISLER-BEGUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Madame Anne HOMMEL, Conseillère Municipale Déléguée, Membre suppléant
- Monsieur Thierry GOURLOT, Conseiller Municipal, Membre suppléant
- Monsieur René DARBOIS, Adjoint au Maire

- Monsieur Raphaël PITTI, Conseiller Municipal Délégué, Membre titulaire
- Madame Danielle BORI, Adjointe au Maire, Membre titulaire
- Monsieur Patrice NZIHOU, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Monsieur Jean-Michel TOULOUZE, Adjoint chargé de Quartiers, Membre suppléant
- Madame Nathalie COLIN-OESTERLE, Conseillère Municipale, Membre suppléant

Madame Selima SAADI, ouvre la séance à 17H30 en excusant les membres ne pouvant être présents.

1er Point – Mission Ville Pour Tous – Approbation du Contrat Local de Santé du territoire messin

Il s'agit de valider le contenu du Contrat Local de Santé élaboré après un diagnostic local de santé partagé réalisé par l'ORSAS-Lorraine. La mise en place du Contrat Local de Santé s'est appuyée sur une forte dynamique partenariale et la collaboration de 96 structures, associations et institutions du territoire.

55 fiches-actions sont recensées autour de 6 axes stratégiques : Commencer la vie en bonne santé, Agir pour la santé des femmes, Prévenir et accompagner les maladies chroniques, Promouvoir le bien-être psychique, Renforcer les environnements favorables et Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé.

Conclu pour une durée de 3 ans, le Contrat Local de Santé sera soumis à une évaluation, suivie éventuellement de réajustement de certaines actions.

Pour répondre aux besoins et objectifs de l'axe "Commencer la vie en bonne santé", il sera proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 300 € au Syndicat des orthophonistes de la Moselle pour la mise en place d'une réunion de sensibilisation et d'information des professionnels de la petite enfance du territoire messin.

De même, pour répondre aux besoins et objectifs de l'axe "Promouvoir le bien-être psychique", il sera proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1 036 € à la Mutualité Française Grand Est pour l'organisation à Metz, d'une action de prévention sur la santé mentale des actifs (théâtre-débat suivi de 5 ateliers menés par une psychologue du travail).

*Avis favorable de la Commission
(Madame GROLET ne prenant pas part au vote)
Proposition de rapporteur : Catherine MERGEN-MOREL*

2ème Point – Politique de la Ville – Subventions dans le cadre de la Cohésion Sociale

Contrat de Ville

Courant août, la Ville de Metz a été informée par la Préfecture de Moselle, de la suppression de 130 000 € de crédits d'Etat dans le cadre du Contrat de Ville 2017. Un certain nombre d'associations ont été impactées alors que les actions étaient engagées, subventionnées par la Ville de Metz et/ou par Metz-Métropole.

La situation actuelle des associations est préoccupante : baisse des crédits de l'Etat, peu ou pas de participations financières de la Région et du Département.

Afin de minimiser l'impact de la baisse des crédits de l'Etat, le service Politique de la Ville a ciblé les associations et les projets qui étaient en situation délicate. Il est ainsi proposé d'apporter un complément de subvention à 10 associations pour un montant de 19 500 €. De même, 3 nouveaux dossiers sont présentés pour une subvention totale de 9 700 €.

Dans le cadre du Plan de Lutte contre les Discriminations, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 200 € à Couleurs Gaies qui animera l'action "Meet-Up" (rencontre de Youtubeurs et de leur public) lors de la Fabrique de l'Egalité de novembre prochain.

Avis favorable de la Commission
(Madame GROLET ne prenant pas part au vote)
Proposition de rapporteur : Selima SAADI ou Annie HOMMEL

PACOD – Convention avec le CALM – Avenant n° 2

Le Conseil Municipal du 26 février 2015 a approuvé la mise en place d'une convention avec le Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle, visant une dotation destinée à accorder des prêts sociaux aux Messins concernés par le programme d'accompagnement des copropriétés en difficulté (résidences Danielle, Bernadette, Christiane et Fantenotte ainsi que la copropriété Claude Bernard) et se situant en-deçà du plafond de ressources permettant l'accès au logement social.

Il s'agit de valider une troisième tranche de financement à hauteur de 12 087 €, remboursable à terme échu de 7 ans, afin de permettre aux publics visés de faire face aux dettes de charges de copropriétés.

Ce deuxième avenant est également l'occasion d'élargir les situations permettant la mobilisation des prêts ainsi que les conditions d'éligibilité des prêts sociaux PACOD afin de permettre un meilleur déploiement du dispositif : intégration des copropriétaires bailleurs (sous certaines conditions), abandon du taux d'effort au profit du Reste à Vivre.

Avis favorable de la Commission
(Madame GROLET ne prenant pas part au vote)
Proposition de rapporteur : Selima SAADI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.